

Circulaire n° 5105 du 06/01/2015



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Guide pratique « Parents-Ecole : Comment mieux connaître l'école et s'y impliquer ? »

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie-Bruxelles
- Libre subventionné
 - libre confessionnel
 - libre non confessionnel
- Officiel subventionné
 - Niveaux : Fondamental et Secondaire ordinaire et spécialisé

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

- A partir du 8 octobre 2014
- Du au

Documents à renvoyer

- Non
- Date limite :
- Voir dates figurant dans la circulaire

Mot-clé :

Prévention violence / partenariat école-familles

Destinataires de la circulaire

- A Madame la Ministre en charge de l'Education ;
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- A Madame la Ministre-Présidente du Collège de la Commission Communautaire française (COCOF) en charge de l'Enseignement ;
- Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Echevins de l'Instruction publique ;
- Aux Pouvoirs Organisateurs des établissements d'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Chefs des établissements d'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs ;
- Aux directions des Centres PMS ordinaires, spécialisés ou mixtes, organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;

Pour information :

- Au service général de l'Inspection ;
- Aux organisations syndicales ;
- Aux Associations de Parents.

Signataire

Ministre / Administration : Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche Scientifique
Direction générale de l'Enseignement obligatoire
Mme Lise-Anne HANSE, Directrice générale

Personne de contact

Observatoire de la violence et du décrochage en milieu scolaire	Isabelle Pistone 02/690 85 23	<u>observatoiredelaviolence@cfwb.be</u>
--	--	---

Nombre de pages : 1

Madame, Monsieur,

La Direction générale de l'Enseignement obligatoire¹ propose un nouveau guide en ligne visant à aider les parents d'élèves à mieux comprendre l'organisation du système scolaire ainsi que le rôle de chaque acteur scolaire (direction, enseignants, éducateurs) et de certains partenaires (centre PMS, médiation scolaire, services PSE).

La **première partie** du guide aborde l'alliance éducative entre l'école et la famille. Cette partie présente des balises pour un dialogue réussi entre l'école et les parents. On y retrouve également des pistes d'actions concrètes pour que les parents puissent participer au projet éducatif de l'école, comme par exemple l'association des parents d'élèves ou le conseil de participation.

Le partenariat entre l'école et les parents des élèves constitue une clé pour leur réussite et leur bien-être. Cette alliance contribue à une meilleure compréhension réciproque, favorisant ainsi les apprentissages scolaires, la sérénité et la confiance de chacun, jeunes et adultes.

La **deuxième partie** du guide est consacrée à l'explicitation des règles inhérentes à la vie d'une école. L'école est aussi un lieu où se vivent et se respectent des règles de vivre ensemble, un lieu où se construisent et s'apprennent ces règles. Parmi les différentes thématiques abordées, on retrouvera, par exemple, la gratuité, l'inscription, l'obligation et la fréquentation scolaires, etc. Pour chaque thématique, des questions fréquentes que se posent les parents ont été reprises et pour lesquelles des fiches-réponses ont été réalisées. Les lecteurs pourront ainsi naviguer de manière simple et rapide tout en trouvant réponses à leurs besoins.

Je vous invite à découvrir le Guide « *Parents-Ecole : Comment mieux connaître l'école et s'y impliquer ?* » via le lien www.enseignement.be/ecoleetparents et à le faire connaître à l'ensemble de l'équipe éducative. A cette fin, vous pouvez télécharger également un prospectus à distribuer ou à déposer dans tout lieu facilement accessible aux membres du personnel.

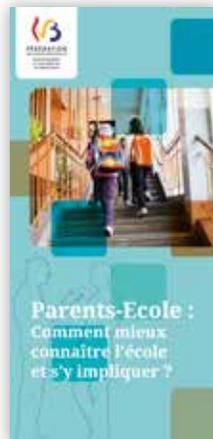
Ce prospectus rappelle également l'existence du numéro vert « Ecole et Parents », une ligne d'information destinée aux parents d'élèves qui est un outil complémentaire aux ressources présentées dans le guide.

D'avance, je vous remercie de votre précieuse collaboration.

**Pour la Directrice générale absente
La Directrice générale adjointe**

Claudine LOUIS

¹ en partenariat avec les Associations de parents, les Centres PMS, le secteur de l'Aide à la jeunesse, le Service du Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Délégué général aux droits de l'enfant et l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse.



Vous souhaitez faire connaître le numéro vert et le guide à d'autres parents ou au sein de l'école ?

L'affiche du numéro vert et le folder de présentation sont disponibles sur demande en envoyant un courriel à l'adresse ecole.et.parents@cfwb.be



Numéro vert :

 **Ecole et Parents**
0800/95 580
numéro gratuit d'information
du lundi au vendredi de 9 à 13h

www.enseignement.be/ecoleetparents

Fédération Wallonie-Bruxelles / Ministère
www.fw-b.be
T. 0800 20 000
Administration générale de l'Enseignement
et de la Recherche scientifique
Direction générale de l'Enseignement
obligatoire
Service des inscriptions et de l'assistance
aux établissements scolaires
Rue Lavallée, 1
1080 Bruxelles
www.enseignement.be

**Le Médiateur de la Wallonie
et de la Fédération Wallonie-Bruxelles**
Rue Lucien Namèche 54
5000 Namur
T. 0800 19 199
courrier@mediateurcfwb.be

octobre 2014

 **ENSEIGNEMENT.BE**


FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT
ET RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

Éditeur responsable: Jean-Pierre HUBIN, 20-22 Boulevard du Jardin Botanique, 1000 Bruxelles | Graphisme : polygraph.be | Impression : Paperland



Parents-Ecole :
**Comment mieux
connaître l'école
et s'y impliquer ?**

Le Guide pratique Parents-Ecole : Comment mieux connaître l'école et s'y impliquer ?

Comment
choisir
l'école de
mon enfant ?

Que faire si
je souhaite
changer
mon enfant
d'école ?



Comment
participer
à la vie de
l'école ?

La visite
médicale
est-elle
obligatoire ?

La qualité du partenariat parents/école est un atout important dans la vie scolaire de votre enfant. Ce guide vous donne des clés pour une meilleure compréhension de l'organisation de l'école et du rôle de chaque acteur scolaire (direction, enseignants, éducateurs) et de leurs partenaires (centre PMS, médiation scolaire, services PSE) qui sont à votre écoute et à celle de votre enfant.

Comme parents, vous êtes des acteurs à part entière du monde éducatif et des partenaires de l'école.

- ▶ N'hésitez pas à vous y impliquer.



**Le guide
est
téléchargeable
sur le site :**



www.enseignement.be/ecoleetparents

Ecole et parents : un numéro vert pour les parents d'élèves touchés par la violence scolaire

- ▶ Violence dans la cours de récréation ?
- ▶ Enfant victime de harcèlement ?
- ▶ Conflit avec un enseignant ?
- ▶ Vols à l'école ?
- ▶ Insultes ou moqueries sur Internet ?
- ▶ Victime de discrimination à l'école ?
- ▶ ...

La Direction générale de l'Enseignement obligatoire a mis en place un numéro vert visant à informer les parents d'élèves qui sont témoins ou victimes de violence scolaire.

Les répondants vous informent sur les différents services qui peuvent vous aider et vous accompagner ainsi que sur les diverses procédures disponibles dans les situations de violences en milieu scolaire.

Ecole et Parents
0800/95 580

numéro gratuit d'information

du lundi au vendredi de 9 à 13h

